

Image not found or type unknown



## Motif pour rompre un cdd (paye cheque en bois)

Par **David55**, le **09/02/2009** à **23:42**

bonsoir a tousrrnj ai un gros soucis avec mon entreprise ,j ai signe un cdd et je ne m y plait pas du tout , et la cerise sur le gateau , le patron nous a paye par cheque ..... bien entendu ce cheque est revenu impaye.rnrnj aurai aime savoir si le fait que mon patron m ai fait un cheque en bois est un motif pour rompre le cdd. car il est hors de question que je fasse une heure de plus pour cette entreprisernrnd avance merci